

Le 16 avril 2014

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Questions posées au ministère de la Sécurité publique lors de la séance des
audiences du 1^{er} avril 2014

Madame,

Dans le cadre des audiences du BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et
l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses terres du Saint-
Laurent, la Commission a demandé des informations complémentaires qui font l'objet
de la présente.

Suivi 1 : À la demande de la Commission, la planification des travaux de cartographie
des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain pour l'année en cours
est déposée en annexe à la présente. Nous vous rappelons que cette planification des
travaux de cartographie fait l'objet annuellement d'une approbation par les autorités
des ministères concernés.

Suivi 2 : Un citoyen a demandé : « *Est-ce que le ministère de l'Environnement peut
quantifier le déversement de la catastrophe de Mégantic, Pointe-Noire à Sept-Îles,
BPC Pointe-Claire, et on parle de la Sécurité civile, de la CSST, tout ce qui englobe
les risques, est-ce que ces calculs-là sur l'économie ont été faits?* ». En complément :
« *Est-ce qu'il y a des calculs qui ont été faits totalisant tous les risques, CSST,
formation des pompiers, des nouveaux systèmes de sécurité, des plans d'urgence? La
totalité de tous ces risques-là, est-ce qu'on a quantifié les coûts?* ».

À l'égard des événements de Pointe-Noire à Sept-Îles et de BPC à Pointe-Claire, le
ministère de la Sécurité publique n'a pas été impliqué dans la question des coûts liés à
ces situations. Au sujet de la tragédie de Lac-Mégantic, des évaluations et des
interventions étant toujours en cours, il n'est pas possible actuellement de connaître
les coûts globaux associés à cet événement. On peut toutefois croire qu'ils pourraient
se chiffrer à plusieurs dizaines de millions de dollars, voire à quelques centaines.

... 2

Il est à noter par ailleurs que les coûts pour la préparation aux sinistres ne sont pas calculés par type de risque. Ils font partie de la préparation générale tous risques que les municipalités et les ministères et organismes concernés doivent mettre en place.

Suivi 3 : La réponse du ministère de la Sécurité publique à la question relative au cumul de « *plusieurs conditions de risques, par exemple une catastrophe naturelle plus d'un risque technologique plus une erreur humaine? Par exemple l'explosion de deux puits différents en même temps ou dans un délai relativement court. Ou l'explosion d'un site proche d'une municipalité lors d'un incendie forestier... où la durée d'intervention serait plus élaborée que si on traite ça ponctuellement.* » faisait référence aux ententes d'entraide entre les services de sécurité incendie. La Commission a demandé si ces ententes étaient informelles ou formelles, si on signait un contrat entre municipalités, donc quelle était la forme des ententes mutuelles.

Généralement, les municipalités d'une même région ont entériné, par résolution, des ententes d'entraide mutuelle pour prévoir les interventions qui dépassent les capacités d'un seul service de sécurité incendie. Ces informations sont habituellement consignées dans les schémas de couverture de risques, lesquels ont été élaborés par les municipalités régionales de comté avec la collaboration des municipalités locales comprises sur leur territoire respectif.

ORIGINAL SIGNÉ

Francine Belleau
Conseillère experte en gestion des risques technologiques
Service de l'analyse et des politiques

c. c. M. Marc Morin, chef par intérim du Service de l'analyse et des politiques
M. Roger Gaudreau, chef par intérim du Service de la sécurité incendie

p. j.